



Conseil de l'Eurométropole du 4 février 2022 : 70 points à l'ordre du jour.

Le Conseil a adopté plusieurs délibérations dans le cadre de la relance économique post crise sanitaire, des objectifs ambitieux dans le développement des énergies renouvelables et la politique des mobilités.

Une délibération essentielle a été adoptée : elle précise les conditions de la mise en place du Réseau express métropolitain européen (REME). L'offre ferroviaire considérablement développée va ainsi entrer en vigueur dès le 11 décembre 2022. L'Eurométropole de Strasbourg a passé des conventions notamment avec la Région Grand Est pour cofinancer les coûts d'exploitation de cette offre en hausse moyenne de plus de 50 % sur la plupart des gares TER de l'Eurométropole, exceptée celles situés sur la ligne de Lauterbourg, qui nécessite des travaux conséquents avant d'être développée.

Parallèlement, les projets d'extension des trams nord, ouest et du BHNS vont entrer dans des phases actives, tout comme la hausse de l'offre de cars express, notamment le Transport en site propre ouest (TSPO) ainsi que des lignes sur l'axe nord-sud, profitant de la création de voies réservées sur la M35, aménagements cofinancés par la Région Grand Est. Le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTTE) de l'Eurométropole a également été adopté. Il représente un montant global de 2,5 milliards d'euros d'ici 2026 pour financer 460 projets des communes membres de l'Eurométropole ainsi que 250 projets de l'agglomération. Parmi ceux-ci, on trouve de nombreuses réfections, rénovations et extensions de bâtiments publics, le renouvellement de l'éclairage public, la végétalisation de cours d'école, la création de structures d'accueil scolaires et périscolaires, d'équipements sportifs, etc. Il est estimé que 80 % de ces montants, qui s'intègrent dans le plan de relance national de 100 milliards d'euros de l'État dont 40 milliards de l'Union européenne, seront injectés dans l'économie locale et régionale.

Dans la continuité de ses efforts massifs en faveur de la transition écologique, l'Eurométropole de Strasbourg prévoit de réviser le schéma directeur des énergies (SDE) dans un cadre partenarial et concerté. De nouvelles études seront menées afin de construire une stratégie permettant d'atteindre l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables à l'échelle de l'agglomération en 2050. La collectivité prévoit d'associer le Conseil de développement ainsi que les citoyens à l'élaboration du nouveau SDE.

À noter aussi que la société d'économie mixte (SEM) Locusem a vu ses moyens renforcés afin de poursuivre ses actions en faveur de l'activité artisanale et commerciale dans les quartiers, particulièrement en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Autre sujet très sensible pour une importante partie de la population eurométropolitaine : la prévention du bruit dans l'environnement. Il apparaît notamment que 6 % de la population sont exposés à un niveau sonore supérieur aux seuils réglementaires du fait des bruits routiers en 2018 contre 8 % en 2012. Cette baisse s'explique par de nombreux aménagements. Le Conseil de l'Eurométropole a ainsi adopté une stratégie prévoyant des actions très précises portant aussi bien sur l'isolation acoustique des logements que la résolution des points noirs en bordure des axes routiers ou des appuis techniques de la part de spécialistes.

Enfin, le « plan vélo » de 100 millions d'euros d'ici 2026 entre en phase active. Les chantiers de nombreux projets sont en cours de mise en place, 19 millions d'euros étant inscrits au budget 2022. L'Eurométropole vient en appui des communes pour favoriser le déploiement des projets, étudier les questions d'éclairage « à la circulation » en zone rurale et aider à tous les aspects techniques et juridiques.